Envoyé en préfecture le 11/06/2026
Reçu en préfecture le 11/06/2026
Publié le
ID : 029-212902746-20260611-D2026058SCA-DE

Département du Finistère

DEL 2026/058

EXTRAIT DU REGISTRE DES DELIBERATIONS
DU CONSEIL MUNICIPAL

L'An deux mil vingt six
Le Vendredi 05 Juin à 18h35

LE CONSEIL MUNICIPAL légalement convoqué, s'est réuni à l'Espace Youenn Gwernig sous la présidence de Monsieur Guy FAOUCHER, MAIRE DE SCAËR.

Étaient présents 28 conseillers sur 29 :

Guy FAOUCHER, Isabelle TANGUY, Gaëtan COSQUER, Marion VERNET, Pierre-Yves LE FER, Cédric GOUIFFÈS, Marlène LEFEVRE, Benoît GUEGAN, Marianne VOISIN, Jean-Pierre GUILLOU, Brigitte SELLIN-FAOUCHER, Pierre-Olivier MOY, Nadia BELKALEM, Pascal PÉREZ, Gaëlle REFFO, Vincent HUET, Ségolène ERDMANN, Stéphane ALLOT, Sylvie TROUBOUL, Arnaud LE GOFF, Sandrine LIZANT-MALHERE, Frédéric MICHEL, Marine SÉNÉCHAL, Fabrice MALHERE, Barbara STEMPF, Olivier TRAOUEN Jeanine DANIEL, Dominique LE CROM.

ABSENTE EXCUSÉE : Valérie GRÉGOIRE-EVENNOU qui a donné procuration à Gaëtan COSQUER.

Madame Marianne VOISIN a été élue secrétaire.

DEL 05.06.2026 / 2026/058 : DÉSIGNATION D'UN ÉLU RÉFÉRENT/CORRESPONDANT TEMPÊTE :

RAPPORTEUR M. LE MAIRE,

L'assemblée délibérante est informée que lors d'évènements majeurs, il est nécessaire d'intensifier la relation entre la collectivité et Enedis afin de réalimenter les clients le plus rapidement possible et en toute sécurité.

Il est nécessaire de désigner un correspondant « Tempête » vecteur d'information et de communication entre la commune et Enedis. Le correspondant tempête facilite l'intervention des équipes d'ENEDIS sur les lieux d'incidents.

Le rôle de l'élu référent et les finalités sont :

- Accélérer le diagnostic des dégâts et des risques locaux,
- Aider à la priorisation de la réalimentation,
- Relayer les informations et consignes de sécurité aux habitants.

M. Le Maire propose sa candidature en tant que « correspondant/référent Tempête »

VU l'exposé de M. Le Maire,

Envoyé en préfecture le 11/06/2026
Reçu en préfecture le 11/06/2026
Publié le
ID : 029-212902746-20260611-D2026058SCA-DE

LE CONSEIL MUNICIPAL,

Après en avoir délibéré et à l'unanimité des membres présents ou représentés,

DECIDE

Article N°1 :
DE DÉSIGNER comme élu « correspondant/référent Tempête » M. Le Maire de SCAËR Guy FAOUCHER ;

Article N°2 :
DE DÉSIGNER M. Gaétan COSQUER comme élu suppléant « correspondant/référent Tempête »,

Article N°3 :
D'AUTORISER Monsieur le Maire à signer les documents relatifs à cette désignation.

Article N°4 :
La présente délibération peut faire l'objet d'un recours pour excès de pouvoir devant le tribunal administratif de Rennes - 3 rue Contour de la Motte 35044 RENNES - dans un délai de 2 mois à compter de sa publication et de sa réception par le représentant de l'Etat.

Pour extrait certifié conforme,
Marianne VOISIN,
La secrétaire de séance

Pour extrait certifié conforme,
Guy FAOUCHER,
Le MAIRE DE SCAËR

